

DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce.
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CC! Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France.
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée de la CCI de région Hauts de France en date du 14 septembre 2017 approuvant l'acquisition des terrains de la zone du futur parc d'activités Lil'Aéroparc à Lesquin, par tous moyens, à l'amiable ou par voie de préemption, et à indemniser les exploitants agricoles,

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

Décide:

De donner délégation de signature spéciale à Monsieur Marc DUCHATEAU, Directeur des Parcs d'activités de la CCI Grand Lille, et en cas d'empêchement, à Madame Barbara PLANCKE, Chef de projet, à l'effet de signer l'acte authentique de vente de la parcelle cadastrée AR 292 sur Lesquin pour un prix de vente de 13 140 €, et plus généralement, signer l'ensemble des actes nécessaires aux formalités de la vente.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 26 février 2019.

Philippe HOURDAIN